

*En 2003, 166 000 demandes auprès du Fond d'aide aux jeunes (FAJ) ont été enregistrées contre 163 000 en 2002. Au cours de l'année 2003, ce sont 106 000 jeunes qui ont bénéficié d'une aide au titre du FAJ. Le profil des demandeurs change peu par rapport à 2002, l'âge moyen est de 21,4 ans et 52 % sont de jeunes femmes. Par ailleurs, 93 % des demandeurs sont des jeunes sortis du système scolaire et la moitié d'entre eux sont sans emploi (55 %). Le montant moyen attribué s'élève à 210 euros et comme les années précédentes, une fois sur deux les aides du FAJ sont demandées par les jeunes afin de faire face à des problèmes de subsistance.*

*Enfin, 26 % des demandeurs d'une aide au titre du FAJ étaient inscrits au programme TRACE, dispositif d'accompagnement pour un accès à l'emploi, interrompu au début de l'année 2004 mais remplacé par de nouvelles mesures annoncées dans le cadre du plan de cohésion sociale.*

**Murielle MONROSE**

Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale  
Ministère de la Santé et de la protection sociale  
Drees

## Les Fonds d'aide aux jeunes : bilan de l'année 2003

**D**epuis 1993, les jeunes adultes de 18 à 25 ans connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle peuvent bénéficier d'aides financières ponctuelles au titre des fonds d'aide aux jeunes (FAJ), sous réserve d'acceptation de leur demande par une commission d'attribution (encadré 1).

### *Les évolutions des FAJ ne sont que partiellement liées à celles du marché du travail*

Au cours de l'année 2003, environ 106 000 jeunes ont bénéficié d'une aide au titre du FAJ pour environ 166 000 demandes traitées par les commissions d'attribution de ces aides (tableau 1 et encadré 2). Infra annuellement, les évolutions sont caractérisées comme les années précédentes par une forte diminution du nombre des jeunes aidés au 3<sup>ème</sup> trimestre et une forte augmentation au 4<sup>ème</sup> trimestre (graphique 1).

Les évolutions du nombre de demandeurs de FAJ semblent relativement peu liées à celles du marché de l'emploi. Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans est en effet reparti à la hausse depuis juin 2001, passant de 17,8 % à cette date à 21,3 % en décembre 2003. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'une aide au titre du FAJ a fluctué autour de 165 000 sans marquer de progression nette (tableau 1).

Une des raisons de cette situation tient à la relative inertie du nombre de sortants sans qualification du système de formation initiale, qui constitue une part importante (40 à 45 %) des demandeurs s'adressant à ce type d'aide : depuis le milieu des années 90, la proportion de jeunes sortants sans qualification est stable, autour de 8 % par an, soit environ 60 000 jeunes. Le chômage de ces jeunes a en outre été élevé tout au long de la période : entre un et quatre ans après la sortie du système éducatif, les sortants sans diplôme (ou avec seulement le

certificat d'études) étaient en effet, plus de la moitié à être au chômage entre 1997 et 1999, contre 45 % en 2002.

Toutefois, en 2003, le nombre des demandeurs d'une aide au titre du FAJ sortis du système scolaire et qui se déclarent au chômage a augmenté. Il s'établit à 55 % soit une augmentation de 4 points par rapport à 2002 (tableau 2), plus de quatre demandeurs sur dix touchent une allocation chômage.

### Les missions locales et les PAIO ont instruit, en 2003, près de trois quarts des demandes

Les demandes d'aide adressées aux commissions d'attribution des aides du FAJ sont présentées principalement par les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) qui ont instruit 74 % des demandes en 2003,

contre 13 % pour les services sociaux départementaux, 4 % pour les centres communaux d'action sociale (CCAS), le reste émanant d'autres structures (foyers de jeunes travailleurs, clubs de prévention, etc.) [graphique 2]. Le nombre de demandes instruites par les missions locales et PAIO a augmenté régulièrement depuis 2000, passant de 69 % à 74 %. Dans près de neuf cas sur dix, le demandeur est déjà connu de la structure qui présente la demande.

En 2003, 70 % des demandes traitées par les commissions d'attribution sont des premières demandes, les autres étant des demandes de renouvellement, proportions sans changement par rapport aux années précédentes. En outre, 87 % de ces demandes ont été acceptées, les autres ont été rejetées (10 %) ou reportées (3 %). Cette répartition des demandes entre accord, refus ou report reste stable d'une année sur l'autre.

## E.1

### Qu'est-ce que le Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ) ?

Les Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), institués dans les départements par la loi du 19 décembre 1989, sont rendus obligatoires par la loi du 29 juillet 1992 relative au RMI. Des aides financières sont accordées aux jeunes de 18 à 25 ans, français ou étrangers en situation régulière, qui connaissent des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale. Les aides servies par les FAJ peuvent prendre trois formes :

- un secours temporaire pour faire face aux besoins minimaux et urgents du jeune ;
- une aide financière pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion, qui a fait l'objet d'un engagement de la part du bénéficiaire ;
- des actions d'accompagnement du jeune dans sa démarche ou son projet d'insertion, notamment pour lui permettre de bénéficier des différentes mesures d'aide à l'insertion sociale ou professionnelle.

Les aides sont attribuées pour une durée de trois mois maximum par décret, avec la possibilité de renouvellement, sous réserve d'un réexamen de la situation du demandeur. Pour la majorité des jeunes les plus éloignés de l'insertion, des aides de moyenne ou longue durée nécessairement associées à un accompagnement social ont été prévues : le versement peut s'effectuer sur une période plus longue sous réserve d'un réexamen périodique de la situation, et par renouvellements successifs.

Les FAJ sont cofinancés par l'État et par le Conseil général, et éventuellement d'autres partenaires.

La loi relative à la lutte contre les exclusions (juillet 1998) a réaffirmé le rôle des FAJ comme soutien temporaire aux jeunes inscrits dans un parcours de réinsertion TRACE (ouvert aux 16-25 ans). Elle recommande de solliciter les FAJ lorsque le jeune se trouve entre deux formations ou une formation et un stage ou un emploi, pour assurer un certain maintien de ses ressources tout au long de son parcours.

Dans le cadre du projet de loi relatif aux responsabilités locales, la décentralisation des FAJ est prévue à l'horizon 2005. Ce transfert de compétences de l'État vers les départements est motivé notamment par la volonté de diminuer les mécanismes de co-pilotage et de co-financement, de mieux répondre aux besoins de proximité, et d'introduire plus de souplesse dans les procédures.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement des fonds ainsi que les modalités d'attribution des aides seront désormais définies par les règlements intérieurs des fonds établis par les départements.

## E.2

### Source et définitions

#### • Source

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1999, la DREES a mis en place en liaison avec les DDASS et les secrétariats des Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), un système de remontées d'information concernant les demandes d'aide aux FAJ. Afin de permettre une meilleure connaissance des populations concernées par le FAJ, une fiche statistique individuelle a été élaborée. Elle comporte des renseignements sur les caractéristiques du demandeur, ainsi que sur la décision prise, mais aussi sur le montant alloué et les raisons de l'aide. Elle est remplie pour chaque demande d'aide examinée par un comité d'attribution du FAJ. Chaque mois, les données recueillies sont mises à disposition sur l'Intranet du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Les données recueillies sont quelquefois partielles, il faut donc estimer les nombres de demandes d'aides et de bénéficiaires du FAJ. Les demandes d'aides sont estimées par département de manière trimestrielle en partant des réponses disponibles par secrétariats de comités d'attribution. Pour chaque trimestre, les valeurs manquantes d'un département donné sont remplacées par la moyenne des répondants du département. L'extrapolation des résultats au niveau national est faite en imputant aux départements non répondants la moyenne nationale des autres départements. Pour estimer le nombre de bénéficiaires, le taux brut observé de premières demandes acceptées a été appliqué au nombre de demandes d'aides estimés en faisant l'hypothèse que les non répondants à ces variables se comportaient comme les répondants.

#### • Quelques définitions

Les **demandeurs** sont constitués de l'ensemble des jeunes qui font une demande d'aide – laquelle pourra être acceptée, refusée ou reportée – et qui n'ont pas encore obtenu d'aide au cours de l'année civile en cours.

Les **bénéficiaires** regroupent les jeunes qui ont bénéficié au moins une fois d'une aide au titre du FAJ durant l'année civile en cours. Un jeune qui obtient plusieurs aides au cours de l'année ne sera comptabilisé qu'une seule fois.

Ces notions sont valables sur l'année civile en cours. Cette étude porte essentiellement sur les caractéristiques des demandeurs. Toutefois, les demandeurs et les bénéficiaires ont les mêmes caractéristiques. La population des bénéficiaires représente en général au moins 70 % de celle des demandeurs.

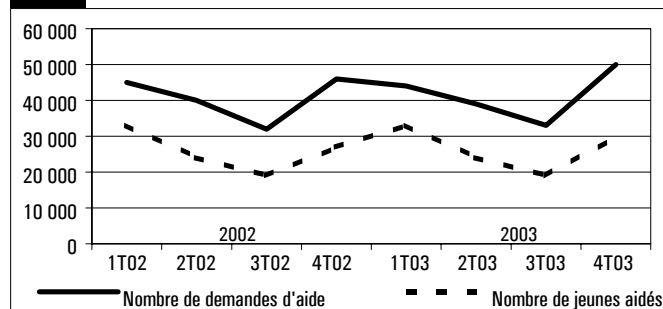
2

### T.01 évolution du nombre de demandes et de jeunes aidés au titre du FAJ

	2000	2001	2002	2003
Nombre de demandes examinées	163 000	168 000	163 000	166 000
Nombre de jeunes aidés	104 000	107 000	103 000	106 000
Taux de chômage au sens du BIT des 15 – 24 ans (1)	17,9%	18,8%	20,2%	21,3%

(1) Il s'agit de taux de chômage mensuels publiés par l'Insee : Informations Rapides, n° 120 – Avril 2004. Nous avons choisi le mois décembre comme référence.  
Source : Drees, statistiques mensuelles sur les FAJ et Insee

### G.01 évolution trimestrielle du nombre de demandeurs et de bénéficiaires des FAJ



Source : Drees, statistiques mensuelles sur les FAJ et Insee

### En 2003, le montant moyen des aides s'élève à 210 €

Les aides attribuées par les FAJ sont d'un montant limité. En 2003, le montant moyen des aides s'élève à environ 210 • (tableau 3). Un tiers des aides sont accordées dans le cadre d'une procédure d'urgence, c'est-à-dire sans avis du comité d'attribution. Le montant moyen des ces aides d'urgence est beaucoup plus modeste : de l'ordre de 100 • en moyenne. En ce qui concerne les prêts, plus rares, consentis aux demandeurs d'aide au titre du FAJ, ils sont alloués pour des montants d'environ 200 • en moyenne.

### Une demande sur deux est motivée par des problèmes de subsistance

Comme les années précédentes, une fois sur deux les aides du FAJ sont demandées par les jeunes pour faire face à des problèmes de subsistance. Dans près d'un tiers des cas, la demande vise à permettre aux jeunes de se déplacer dans le cadre de leur démarche d'insertion sociale ou professionnelle (graphique 3). Près d'une aide sur cinq est demandée pour des jeunes en attente d'un paiement d'un autre organisme : il s'agit une fois sur deux du CNASEA, mais il peut aussi s'agir de la CAF (4 %), des Assedic (12 %) ou encore d'une entreprise dont est attendue la perception d'un salaire (32 %). Ces aides destinées à permettre aux jeunes d'attendre une rémunération de stage, ou un salaire, ou à pallier certaines lenteurs administratives, ne sont toutefois guère attribuées sous forme de prêt mais plutôt de dons.

### Le profil des demandeurs reste stable d'une année à l'autre

Le profil des demandeurs d'une aide au titre du FAJ change peu en 2003 par rapport à 2002. Il s'agit majoritairement de jeunes femmes (52 %). L'âge moyen reste de 21,4 ans (tableau 4). Près de neuf demandeurs sur dix ne vivent pas en couple et 95 % n'ont pas d'enfants.

La répartition entre les demandeurs d'aide qui vivent chez leurs parents et ceux qui occupent un logement personnel s'est quelque peu modifiée entre 2000 et 2003. La part des jeunes demandeurs vivant chez leurs parents continue de diminuer tandis que celle des hébergés et des locataires est corrélativement en augmentation, la part des jeunes en situation d'hébergement précaire restant quant à elle stable depuis 2000.

La part des jeunes demandeurs se déclarant sans ressources au moment de leur demande d'aide augmente à nouveau en 2003 passant à 46 % après 44 % en 2002, et 42 % en 2001 et en 2000 (tableau 4).

La part des demandeurs qui déclarent avoir une couverture sociale reste inchangée par rapport aux autres années : elle est de 93 %. Après avoir augmenté entre 2000 et 2001, la part des demandeurs qui déclare bénéficiaire de la CMU s'est stabilisée depuis 2002 à 35 %.

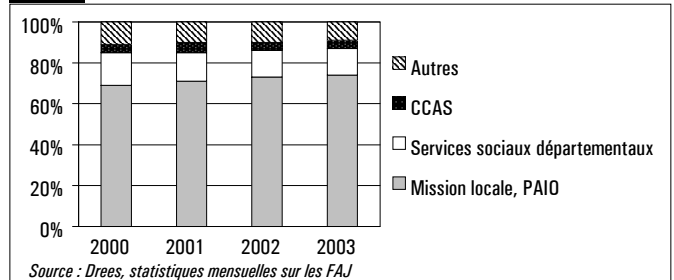
En 2003, 93 % des jeunes qui s'adressent aux FAJ sont sortis du système scolaire au moment de leur demande (tableau 4). La part des demandeurs d'aide qui n'ont aucun diplôme a diminué régulièrement depuis 2000 passant de 44 % en 2000 à 40 % en 2003 (tableau 5). Corrélativement, la part des diplômés a augmenté. Ainsi, en 2003, 37 % des demandeurs sortis du système scolaire ont un CAP ou un BEP ou ont quitté l'école en seconde ou en première, et 23 % ont au moins le baccalauréat. Ces proportions étaient respectivement de 35 % et 21 % en 2000.

### T.02 situation d'emploi des demandeurs sortis du système scolaire

	2000	2001	2002	2003
<b>Chômage</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>55</b>
Inscrit à l'ANPE sans allocation chômage	42	40	41	44
Inscrit à l'ANPE avec allocation chômage	8	9	10	11
<b>Emplois aidés</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
Emplois - jeunes	0	e	e	e
Contrats aidés	4	3	3	2
Contrats en alternance	5	5	4	4
<b>Emplois non aidés</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
CDI, CDD à temps plein	3	4	4	3
CDI, CDD à temps partiel	5	5	5	4
Intérim	3	3	2	2
<b>Inactif (non inscrit à l'ANPE)</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Stages de formation</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>18</b>
<b>Autres (service national, autres)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

e = moins de 0,5 %  
Champ : Non-scolarisés  
Source : Drees, statistiques mensuelles sur les FAJ

### G.02 structure qui a présenté la demande

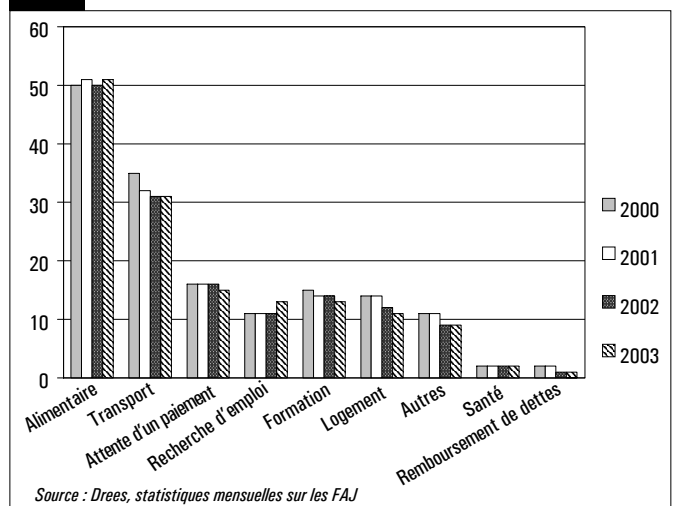


### T.03 montants moyens par type d'aide

	2000	2001	2002	2003
Montant moyen par aide	229 •	228 •	224 •	211 •
Part des aides d'urgence	<b>36%</b>	<b>35%</b>	<b>32%</b>	<b>34%</b>
Montant moyen des aides d'urgence	116 •	115 •	106 •	103 •
Part des aides par prêt	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>
Montant moyen des prêts	235 •	237 •	218 •	196 •

Source : Drees, statistiques mensuelles sur les FAJ et Insee

### G.03 motif de la demande d'aide



**T 04** caractéristiques des demandeurs d'aide au titre du FAJ

en %

	2000	2001	2002	2003
Hommes	48	47	47	48
Femmes	52	53	53	52
Age moyen	21,4	21,4	21,4	21,4
En couple	12	12	12	13
A des enfants à charge	5	6	5	5
Vit chez ses parents	38	35	35	33
Est hébergé	18	19	19	20
Est locataire	29	31	31	32
En situation de logement précaire (1)	15	15	15	15
Zone urbaine sensible	21	21	20	20
A une couverture sociale	93	93	93	93
Bénéficie de la CMU	24	33	35	35
Sans ressources	42	42	44	46
Revenu du travail	28	30	29	28
Aide d'un tiers	17	16	15	13
Autres ressources (2)	13	12	12	13
Est scolarisé	10	9	8	7
N'est plus scolarisé	90	91	92	93

(1) CHRS, accueil d'urgence, foyers, hôtel social, SDF  
(2) Bourses, allocation logement, RMI, API, AAH, autre  
Source : Drees, statistiques mensuelles sur les FAJ

**T 05** niveau de diplôme des demandeurs sortis du système scolaire

en %

	2000	2001	2002	2003
Aucun diplôme	44	42	41	43
BEP-CAP, sortie en 1ère ou seconde	35	36	36	37
Bac et plus	21	22	23	23
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : Non scolarisés  
Source : Drees, statistiques mensuelles sur les FAJ

**T 06** évolution du nombre de demandeurs inscrits dans Trace

en %

	2000	2001	2002	2003
Inscrits dans Trace	21	22	26	26
Non inscrits dans le programme Trace	79	78	74	74
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Drees, statistiques mensuelles sur les FAJ

**Le nombre de demandeurs bénéficiant du programme TRACE s'est stabilisé en 2003**

En 2003, 26 % des demandeurs d'une aide au titre du FAJ étaient inscrits au programme TRACE<sup>1</sup> (Trajet d'accès à l'emploi) [encadré 3]. Cette proportion marque une stabilisation par rapport à 2002, après la forte augmentation liée à l'élargissement du dispositif TRACE dans le cadre du second programme de lutte contre les exclusions adopté en 2001 (84 400 entrées en 2002 contre 51 200 en 2001) [tableau 6].

Depuis début 2004, le programme Trace a été interrompu. Ce dispositif devrait être prolongé par les mesures destinées aux jeunes dans le plan de cohésion sociale annoncé à l'été 2004. ●

1. TRACE (Trajet d'accès à l'emploi) est un programme institué par la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 en vue de répondre aux difficultés des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou avec une faible qualification, en leur proposant un accompagnement individualisé (de dix-huit mois) pour leur permettre l'accès à un emploi durable (d'au moins six mois). Cette loi a réaffirmé le rôle des FAJ comme soutien temporaire aux jeunes inscrits dans ce parcours de réinsertion et recommande de solliciter les FAJ lorsque le jeune se trouve entre deux formations ou une formation et un stage ou un emploi, pour assurer un certain maintien de ses ressources tout au long de son parcours. Pour en savoir plus voir : MAS, S. : « Un jeune sur deux en emploi à la sortie du dispositif Trace », Premières Informations et Premières synthèses, DARES, n° 34.1, août 2002.

**E 3**

**Le recours aux FAJ dans le cadre du programme Trace**

TRACE (Trajet d'accès à l'emploi) est un programme institué par la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 en vue de répondre aux difficultés des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou avec une faible qualification, en leur proposant un accompagnement individualisé (de dix-huit mois) pour leur permettre l'accès à un emploi durable (d'au moins six mois). Cette loi a réaffirmé le rôle des FAJ comme soutien temporaire aux jeunes inscrits dans ce parcours de réinsertion. Elle recommande aussi de solliciter les FAJ lorsque le jeune se trouve entre deux formations ou entre une formation et un stage ou un emploi, afin d'assurer un certain maintien de ses ressources tout au long de son parcours.

Depuis début 2004, le programme Trace a été interrompu, d'autres dispositifs étant appelés à prendre le relais de ce type d'action dans le cadre du plan de cohésion sociale annoncé à l'été 2004. D'octobre 1998 à fin 2003, plus de 300 000 jeunes ont bénéficié de ce programme malgré une montée en charge difficile : 38 000 entrées en 1999, 51 000 en 2000 puis autant en 2001 ; le volume des entrées s'est ensuite porté autour de 90 000 en 2002 et en 2003 suite à l'élargissement du dispositif TRACE dans le cadre du second programme de lutte contre les exclusions adopté en 2001.

En 2003, 26 % des primo demandeurs d'une aide au titre du FAJ étaient inscrits dans le programme TRACE. Ces jeunes :

- sont légèrement plus jeunes que les autres (20,7 ans contre 21,7 ans) ;
- vivent plus souvent chez leurs parents (35 % contre 30 %) ;
- habitent plus souvent une zone urbaine sensible (24 % contre 20 %) ;
- déclarent bénéficier plus souvent de la CMU (49 % contre 35 %) ;
- demandent plus souvent des aides destinées au transport (39 % contre 28 % pour les demandeurs autres), ou permettant d'attendre une rémunération de l'organisme ou de l'entreprise dans lequel ils se trouvent en stage ou en emploi (20 % contre 14 %) ;
- ils se voient enfin allouer des montants un peu moins élevés que les autres, mais font plus souvent que les autres des demandes de renouvellement au cours de la même année (40 % contre 27 %).

**Caractéristiques des demandeurs de FAJ selon qu'ils sont inscrits ou non dans le programme TRACE**

	Demandeurs de FAJ bénéficiant du programme Trace	Demandeurs de FAJ ne bénéficiant pas du programme Trace
Hommes	48	48
Femmes	52	52
Age moyen	21,7	20,7
Couple	12	12
Enfants à charge	5	5
Chez parents	35	30
Hébergés	22	18
Locataires	25	35
Précaires	18	17
Zone urbaine sensible	24	20
Couverture sociale	94	93
CMU	49	35
Sans ressources	51	46
Revenu du travail	27	30
Aide d'un tiers	11	13
Autres ressources	11	12
Montant moyen attribué*	182	208
* par aide acceptée		
Champ : France entière		
Source : Drees		